



NATURA 2000

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE NATURA 2000

Nom du site Natura 2000 : Plaine de Niort-Nord-Ouest

Code Natura 2000 : FR5412013

Désignation en Zone de Protection Spéciale : 26/08/2003

Superficie : 17 051 ha

Départements : Deux-Sèvres, Vendée

Communes concernées :

- en Deux-Sèvres : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Saint-Maxire, Sainte-Ouennne, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine
- en Vendée : Benet, Nieul-sur-l'Autise, Saint-Hilaire-des-Loges

Arrêté inter-préfectoral d'approbation du DOCOB : 09/11/2015

CARTE DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)



DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

Au bénéfice des oiseaux ayant valu la désignation du site Natura 2000, le DOCOB est le document de référence pour la gestion de la ZPS. Il notifie les éléments de diagnostic issus du croisement des inventaires biologiques et socio-économiques réalisés en 2012. Il expose les grandes orientations de gestion du site :

- assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux,
- garantir la protection physique et la tranquillité des espèces,
- communiquer auprès de tous les habitants du site,
- organiser le suivi de la mise en œuvre du DOCOB.

Il décline en 20 fiches hiérarchisées un programme d'actions à mettre en œuvre afin de garantir les meilleures conditions d'un maintien ou de restauration de l'état de conservation des espèces dites « d'intérêt communautaire » ciblées. Il propose enfin un outil de contractualisation : la Charte Natura 2000 en complément des Mesures Agro-environnementales éligibles sur le site.

AGIR CONCRETEMENT

Chacun, à son niveau, peut s'engager pour la préservation des oiseaux menacés.

Mesures Agro-Environnementales climatiques

Une MAEc est un engagement contractuel volontaire, entre un exploitant agricole et l'Etat. Sous réserve que leurs parcelles soient situées en zone d'intérêt, les agriculteurs peuvent ainsi s'engager dans les mesures de leur choix pendant 5 années.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est animateur, entre autres, sur le territoire enjeu Avifaune de la plaine de Niort Nord-Ouest. Vous trouverez les mesures éligibles et le contact de la personne ressource pour vous renseigner ou étudier les possibilités au sein de votre exploitation sur la page du site www.ornitho79.org/etudes-et-protection/agriculture

Charte Natura 2000

Déclinée sous forme d'une liste d'engagements et de recommandations de gestion présentés par fiche, la charte peut s'appliquer à des grands types de milieux présents sur des parcelles : champs cultivés, jachères, prairies, arbres, haies, boisements ou vignes. Elle peut aussi être relative à des activités en vigueur sur le site : gestion des bords de chemins et routes, activités de chasse, de loisirs de plein air ou encore à la gestion des infrastructures électriques linéaires.

Protection des nids de busards

Chaque été, en partenariat avec des agriculteurs impliqués, des bénévoles et salariés fortement mobilisés du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et de la LPO Vendée se mettent en campagne pour assurer la mise en défens des nids de busards en prévision des fauches et des moissons. Ainsi, depuis 2008, près de 380 nids ont été suivis permettant l'envol de 780 jeunes, très majoritairement des busards cendrés.

CONTACTS ET LIENS UTILES

Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) - DDT(M) : 85, 79
Service Natura 2000

Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
Pays de la Loire et Poitou-Charentes :
Service Natura 2000

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GÔDS)
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05.49.09.24.49
www.ornitho79.org

LPO Vendée
La Brétinière
85000 La Roche-sur-Yon
02.51.46.21.91
<http://vendee.lpo.fr/>

Site internet de la ZPS Niort nord-ouest : <http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>

A télécharger sur les sites internet des DREAL :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

- Le document d'objectifs Natura 2000
- La Charte Natura 2000
- Plans, projets, manifestations et activités soumis à évaluation des incidences
- Les formulaires de demande d'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)



LA PLAINE DE « NIORT NORD-OUEST »



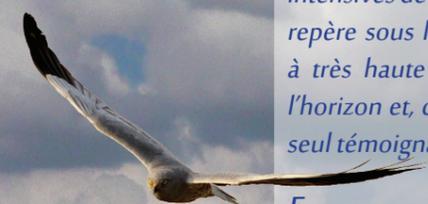
ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

A peine incisée par quelques vallées sèches, la plaine calcaire au nord-ouest de Niort, s'étirant jusqu'au sud Vendée, est l'un de ces vastes espaces agricoles du centre-ouest de notre pays qui laissent l'impression d'un océan végétal de cultures intensives de céréales et d'oléoprotéagineux. Seuls points de repère sous le vaste ciel, des pylônes électriques de lignes à très haute tension ou des éoliennes se dégagent sur l'horizon et, de-ci, de-là, un habitat compact, apparemment seul témoignage de vie.

Et pourtant, là, dans ces vastes étendues d'une apparente uniformité, évolue au fil des saisons, un riche cortège d'oiseaux sauvages fort de plus de 140 espèces, dont entre autres : Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux, Cédicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Outarde canepetière, Gorgebleue à miroir blanc, Milan noir, Pluviers doré et guignard, ...

Riche biodiversité certes ! Mais fragile et menacée ! C'est pourquoi, en 2003, l'État français a inscrit la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort nord-ouest » au réseau européen Natura 2000. Avec une volonté affichée de faire cohabiter nature sauvage et activités humaines respectueuses et responsables, il a entamé une démarche originale d'élaboration d'un plan de gestion concerté appelé Document d'Objectifs (DOCOB) et d'une mise en œuvre volontaire et contractuelle de celui-ci.

Natura 2000, apporte moyens financiers et outils pour relever le formidable pari collectif de préserver la vie sauvage, ici, dans un milieu très fortement artificialisé. Voir chaque année évoluer dans les airs les joyaux de la biodiversité locale sera la fierté de tous ceux qui s'engageront à relever ce défi.



LE CORTEGE DES OISEAUX DES PLAINES CULTIVÉES



L'**Œdicnème criard** parfois surnommé « courlis de terre », est un oiseau des plaines cultivées, des vignobles, plus rarement des régions bocagères à dominante polycultures. L'espèce est considérée comme vulnérable au niveau international. La région Poitou-Charentes est reconnue d'importance nationale pour cette espèce, tandis que la ZPS Niort nord-ouest accueille chaque année entre 70 et 100 couples soit **près de 5 % des effectifs régionaux**.

L'Œdicnème criard est présent sur l'ensemble de la ZPS, à l'exception du secteur sud-ouest du site. En période de rassemblement postnuptial précédent leur migration, les œdicnèmes apparaissent fidèles à certaines parcelles où ils se regroupent d'année en année.

L'**Outarde canepetière** est un des derniers oiseaux de grande taille des plaines françaises. A ce titre, elle est devenue un oiseau emblématique des plaines deux-sévriennes. La santé des populations d'Outarde canepetière constitue un des meilleurs indicateurs biologiques de la capacité de nos plaines cultivées à accueillir l'avifaune spécifique de ces milieux.

En 2000, 10 à 12 mâles chanteurs représentaient une population non négligeable sur la zone, ce qui contribua largement à la désignation de cette ZPS. Aujourd'hui, le site n'accueille quasiment plus d'outarde en période de reproduction. A l'automne, quelques individus en rassemblement bien localisé attestent de la présence historique de l'espèce sur ce site.



La recolonisation de l'espèce sur la ZPS « **Plaine de Niort nord-ouest** » constitue l'**objectif majeur de la mise en œuvre du DOCOB**.

Cette reconquête dépend clairement des mesures agro-environnementales qui permettent de contractualiser avec les agriculteurs pour l'implantation de couverts herbacés et des pratiques culturales plus compatibles avec les exigences de l'espèce.



Busard cendré mâle

Les **busards** sont des rapaces au vol léger et élégant, fréquentant des espaces plutôt ouverts, où leur principale ressource alimentaire est constituée de petits rongeurs. Ces espèces nichent au sol (céréales, prairies...) ce qui les rend particulièrement vulnérables, notamment envers les pratiques agricoles actuelles. Les trois espèces nicheuses en Deux-Sèvres sont le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux.

Le **Busard cendré** est le plus petit des trois espèces de busards d'Europe occidentale, avec une silhouette légère et élégante. En Poitou-Charentes, première région française en termes d'effectifs, c'est **la plaine de Niort nord-ouest qui accueille la plus forte densité de Busards cendrés nicheurs**. L'espèce utilise l'ensemble de la ZPS en tant que territoire de chasse, et très majoritairement les céréales pour nicher. Pouvant atteindre jusqu'à 70 couples nicheurs (10 % de l'effectif régional), lorsque la ressource alimentaire est abondante, cette population est suivie et protégée par une équipe de bénévoles et de salariés fortement mobilisés.

Le **Busard Saint-Martin** est de taille intermédiaire entre le Busard cendré et le Busard des roseaux, lui conférant un vol plus lourd et papillonnant. Il est visible toute l'année sur le site qui accueille 6 à 10 couples en reproduction.

Le **Busard des roseaux** est un rapace de la taille d'une buse variable, avec une tête et un corps moins gros, des ailes plus longues et plus étroites. Le Busard des roseaux est visible toute l'année sur le site abritant 2 à 5 couples.



La **Pie-grièche écorcheur** a l'allure d'un petit rapace qui niche dans les haies et buissons épineux. L'espèce affectionne les zones pâturées et les maillages de couverts herbacés gérés de manière extensive qu'elle trouve principalement dans la limite sud-ouest du site Natura 2000.

Ce secteur constitue le principal des **deux noyaux des 20 à 30 couples** de la ZPS. Ces effectifs sont remarquables à l'échelle de la ZPS où les haies sont devenues très rares.

GARANTIR LES BESOINS ÉCOLOGIQUES DES ESPÈCES

MILIEUX HERBACÉS : assurer le gîte et le couvert

La clé pour garantir et assurer l'avenir de la biodiversité dans les plaines céréalières est de maintenir une mosaïque de surfaces herbacées gérées de manière extensive. Luzernières, prairies, jachères, limites entre parcelles, bords de chemins sont des éléments de milieu indispensables, abritant les oiseaux et leurs jeunes et pourvoyant leur ressource alimentaire : feuilles, graines et insectes.

TRANQUILLITÉ : des récoltes précautionneuses

Par nature, les oiseaux de plaine nichent au sol dans les milieux herbeux et cultivés. La réussite de la reproduction dépend alors fortement des interventions mécanisées dans les parcelles sélectionnées pour nicher. En Deux-Sèvres, plus de 95 % des effectifs de Busard cendré nichent en milieu céréalier et les jeunes sont souvent incapables de s'envoler face au danger. Pour éviter la destruction de ces auxiliaires de cultures, il faut toute l'attention et la bienveillance des agriculteurs, qui de plus en plus nombreux participent aux opérations de mise en place de protections des nids.



Protection d'un nid de busard



Nid de busard



Barre d'effarouchement © T. Guillemot - L'Agriculteur Normand

UN TERRITOIRE DE VIE : maintenir l'espace vital

Depuis quelques décennies les plaines dans l'aire péri-urbaine de Niort se sont fortement artificialisées : bâti, voies de circulation, lignes électriques, éoliennes... Ces aménagements réduisent et fragmentent le territoire des oiseaux qui évoluent dans de vastes paysages ouverts et « fuient », plus ou moins, selon les espèces, la présence humaine, notamment lors de la période de reproduction. Une attention particulière doit être portée à limiter la contraction de leur domaine vital.

